

ENQUÊTE PUBLIQUE DE CORNWALL POSSIBILITÉS DE RECHERCHES

En raison de l'emploi du temps de nombreux chercheurs, qui travaillent généralement dans le milieu universitaire, le délai de soumission des réponses aux possibilités de recherches dans le cadre de l'Enquête publique sur Cornwall est prolongé au 16 octobre 2006. La date limite de réponse avait été fixée aux 10 août 2006.

Aucun changement n'est apporté au contenu de la recherche; des renseignements sur la recherche suivent.

L'Enquête publique de Cornwall procède comme prévu aux travaux de recherche de la phase 1 relatifs au travail de la commission d'enquête. Pour de plus amples renseignements sur l'enquête, consultez le site www.enquetcornwall.ca.

Les professeurs et chercheurs professionnels qualifiés sont invités à soumettre leur déclaration d'intérêt pour l'exécution d'un ou de plusieurs travaux de recherche dans des domaines précisés. Les réponses doivent parvenir avant le **16 octobre 2006**, au plus tard, sous forme électronique, à Colleen.Parrish@jus.gov.on.ca, ou dans une version papier, à l'attention de Colleen Parrish, directrice des politiques, Enquête publique sur Cornwall, 709, rue de la Fabrique, Cornwall ON K6H 7K7.

Les personnes intéressées doivent préciser leurs qualifications pertinentes au travail visé, leur méthode générale de travail, leur disponibilité et une estimation du coût et du temps d'exécution, qui peut comprendre une estimation de l'étendue du travail. Les chercheurs ne doivent pas se trouver en conflit d'intérêts avec les activités de l'Enquête publique sur Cornwall.

Les personnes remplissant les fonctions de chercheur en chef pour un projet donné doivent savoir que si elles sont choisies par la commission d'enquête pour un travail de recherche, elles pourraient être tenues de communiquer un résumé de leur recherche pour ce projet dans le cadre d'un interrogatoire direct et de se tenir prêtes à subir un contre-interrogatoire par les parties. Ces témoignages d'expert feront l'objet d'une entente contractuelle distincte.

Pour de plus amples renseignements et si vous souhaitez discuter de votre intérêt, veuillez communiquer avec Colleen Parrish, directrice des politiques, par courriel, à Colleen.Parrish@jus.gov.on.ca, ou par téléphone, au 613.938.2127.

Nous accuserons réception de toutes les réponses. La commission d'enquête prendra une décision sur le choix des chercheurs d'après plusieurs facteurs : qualifications, temps et coût d'exécution, et méthode de recherche. Les soumissions les moins chères ne seront pas forcément choisies.

Les domaines de recherche de la phase 1 sont les suivants :

**ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL
CALENDRIER DE LA RECHERCHE**

- PHASE 1 -

DESCRIPTION SOMMAIRE DU DOCUMENT DE RECHERCHE *	ÉLÉMENTS DU PROCESSUS
<p>1. Étude des politiques et pratiques relatives à l'intervention des organismes de protection et de bien-être de l'enfance/sociétés d'aide à l'enfance aux plaintes de mauvais traitements sexuels à l'endroit des enfants et des plaintes par des adultes concernant des cas de mauvais traitements sexuels durant leur enfance où le présumé agresseur a pu continuer à avoir des contacts avec les enfants.</p> <p>Étude des politiques et pratiques pour prévenir les mauvais traitements sexuels à l'endroit d'enfants relativement aux installations ou services fournis par les organismes de protection et de bien-être de l'enfance/sociétés d'aide à l'enfance.</p> <p>Évolution de ces pratiques au fil des ans (1960 – 2006).</p> <p>Indication de toute différence relative à la taille de la collectivité ou la composition urbaine ou rurale.</p> <p>La recherche devrait inclure certains renseignements sur l'interaction avec d'autres établissements et organismes communautaires.</p> <p>La recherche devrait inclure des modèles d'autres ressorts ainsi que des modèles canadiens.</p>	<p>L'ébauche de document sera distribuée aux parties.</p> <p>La recherche se fera (phase 1) aux audiences sur les faits probants (en assignant le chercheur en chef) ou le rapport sera déposé.</p> <p>Les parties peuvent faire des observations sur le rapport et contre-interroger le chercheur qui sera disponible à cette fin.</p> <p>Le document final sera affiché sur le site Web et publié, dans une version résumée ou intégrale, dans les documents de l'Enquête.</p> <p>Le public peut faire des remarques sur le document final. Ces remarques seront résumées et mises à la disposition des parties.</p>
<p>2. Étude des politiques et pratiques par les représentants gouvernementaux ou d'organismes gouvernementaux en ce qui concerne les réponses aux plaintes de mauvais traitements sexuels à l'endroit d'enfants et de plaintes au sujet de mauvais traitements sexuels passés de jeunes dans le contexte de prestation de services gouvernementaux aux jeunes par des employés ou des bénévoles.</p>	<p>L'ébauche de document sera distribuée aux parties.</p> <p>La recherche se fera (phase 1) aux audiences sur les faits probants (en assignant le chercheur en chef) ou le rapport sera déposé (selon ce que décidera l'avocat).</p> <p>Les parties peuvent faire des observations sur le rapport et contre-interroger le chercheur qui</p>

* Tous les documents de recherche comprendront un résumé et une liste des sources à l'appui de la recherche. Il sera demandé à tous les chercheurs de faire des conclusions normatives.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU DOCUMENT DE RECHERCHE *	ÉLÉMENTS DU PROCESSUS
<p>Évolution de ces pratiques et politiques au fil des ans (1960 – 2006).</p> <p>La recherche devrait inclure des modèles d'autres ressorts.</p> <p>Indication de toute différence relative à la taille de la collectivité où le service est fourni.</p> <p>La recherche devrait inclure des renseignements sur la gestion du personnel ayant contact avec les jeunes.</p>	<p>sera disponible à cette fin.</p> <p>Le document final sera affiché sur le site Web et publié, dans une version résumée ou intégrale, dans les documents de l'Enquête.</p> <p>Le public peut faire des remarques sur le document final. Ces remarques seront résumées et mises à la disposition des parties.</p>
<p>3. Étude de l'intervention des services de poursuites (procureur de la Couronne) dans l'évaluation et le traitement des plaintes de mauvais traitements sexuels à l'endroit d'enfants et des plaintes par des adultes au sujet de mauvais traitements sexuels passés.</p> <p>Évolution de ces pratiques et les politiques au fil des ans (1960 – 2006).</p> <p>La recherche devrait porter sur les différences liées à la taille de la collectivité et le degré de politiques et pratiques déléguées par opposition aux politiques et pratiques centralisées.</p> <p>La recherche devrait inclure des modèles d'autres ressorts ainsi que des modèles canadiens.</p>	<p>L'ébauche de document sera distribuée aux parties.</p> <p>La recherche se fera (phase 1) aux audiences sur les faits probants (en assignant le chercheur en chef) ou le rapport sera déposé (selon ce que décidera l'avocat).</p> <p>Les parties peuvent faire des observations sur le rapport et contre-interroger le chercheur, qui sera disponible à cette fin.</p> <p>Le document final sera affiché sur le site Web et publié, dans une version résumée ou intégrale, dans les documents de l'Enquête.</p> <p>Le public peut faire des remarques sur le document final. Ces remarques seront résumées et mises à la disposition des parties.</p>
<p>4. Étude des politiques et pratiques en ce qui concerne l'intervention par des établissements religieux à des plaintes de mauvais traitements sexuels à l'endroit d'enfants et des plaintes par des adultes au sujet de mauvais traitements sexuels passés.</p> <p>Évolution de ces pratiques et normes au fil des ans (1960 – 2006).</p> <p>La recherche devrait porter sur les réponses aux plaintes concernant les personnes qui ne travaillent pas pour l'Église et celles qui sont des représentants, des employés et/ou des bénévoles de l'Église.</p> <p>La recherche devrait porter sur les pratiques concernant le personnel des institutions religieuses qui signale des mauvais traitements soupçonnés.</p>	<p>L'ébauche de document sera distribuée aux parties.</p> <p>La recherche se fera (phase 1) aux audiences sur les faits probants (en assignant le chercheur en chef) ou le rapport sera déposé.</p> <p>Les parties peuvent faire des observations sur le rapport et contre-interroger le chercheur qui sera disponible à cette fin.</p> <p>Le document final sera affiché sur le site Web et publié, dans une version résumée ou intégrale, dans les documents de l'Enquête.</p> <p>Le public peut faire des remarques sur le document final. Ces remarques seront résumées et mises à la disposition des parties.</p>

DESCRIPTION SOMMAIRE DU DOCUMENT DE RECHERCHE *	ÉLÉMENTS DU PROCESSUS
<p>La recherche devrait inclure des modèles d'autres ressorts ainsi que des modèles canadiens.</p>	
<p>5. Étude des politiques et pratiques en ce qui concerne l'intervention des conseils scolaires aux plaintes de mauvais traitements sexuels à l'endroit d'enfants et de plaintes par de mauvais traitements sexuels par des adultes lorsque l'agresseur présumé a pu continuer à avoir des contacts avec les enfants.</p> <p>Étude des politiques et pratiques visant à prévenir des mauvais traitements sexuels à l'endroit d'enfants dans les écoles ou les services scolaires.</p> <p>Évolution de ces pratiques au fil des ans (1960 - 2006).</p> <p>La recherche devrait porter sur les réponses aux plaintes concernant les personnes qui ne sont pas affiliées à l'école et celles qui sont des employés, des représentants ou des bénévoles de l'école.</p> <p>La recherche devrait inclure des renseignements sur l'interaction avec les autres institutions et organismes communautaires.</p> <p>La recherche devrait inclure des modèles d'autres ressorts ainsi que des modèles canadiens.</p>	<p>L'ébauche de document sera distribuée aux parties.</p> <p>La recherche se fera (phase 1) aux audiences sur les faits probants (en assignant le chercheur en chef) ou le rapport sera déposé.</p> <p>Les parties peuvent faire des observations sur le rapport et contre-interroger le chercheur qui sera disponible à cette fin.</p> <p>Le document final sera affiché sur le site Web et publié, dans une version résumée ou intégrale, dans les documents de l'Enquête.</p> <p>Le public peut faire des remarques sur le document final. Ces remarques seront résumées et mises à la disposition des parties.</p>